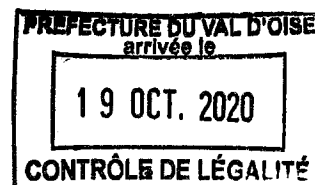


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°20-19

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REMVIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2020

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU le Comité Syndical du 05 février 2020

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

VALIDE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 05 février 2020.

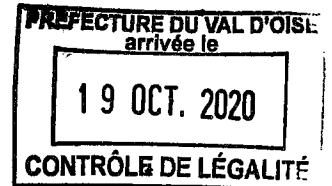
Chantal VILLALARD
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°20-20

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Chantal VILLALARD

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Etaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REVMIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU le Comité Syndical d'installation du 23 septembre 2020,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

VALIDE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 23 septembre 2020.



Chantal VILLALARD

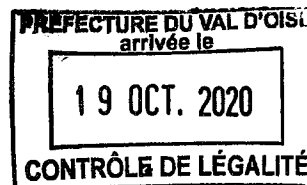
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL-D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°20-21

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30, en salle de Délibération, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REMVIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : CARTE 1 –CONVENTION FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE RELATIF A LA RESTAURATION DU PERRE DU PONT DE LA RD928 SERVANT DE DEBARCADERE FLUVIAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-04 du 5 février 2020 autorisant la Présidente à lancer les travaux d'urgence de consolidation du perré sur 35 m et l'ensemble des procédures réglementaires associées, ainsi qu'à solliciter le Département et la commune d'Auvers-sur-Oise, les dépenses et recettes étant imputées sur le budget de la carte 1 du Syndicat,

VU la délibération n°4-26 du 10 juillet 2020 du Conseil Départemental du Val-d'Oise, accordant une subvention pour ces travaux au titre de l'appel à projets touristiques innovants, à hauteur de 50 %, plafonnée à 49 744,75 €,

VU la délibération n°2020/043 du 25 juin 2020 de la ville d'Auvers-sur-Oise, validant la convention ci-jointe,

CONSIDERANT que le marché de travaux a été attribué le 19 juin 2020 à l'entreprise SAS DA CUNHA ET FILS pour un montant estimatif de 107 639,76 € TTC,

CONSIDERANT qu'une étude géotechnique complémentaire a été commandée le 29 septembre 2020 au bureau d'études GEOSOLTEC pour un montant estimatif de 15 300 € TTC,

CONSIDERANT qu'un co-financement est prévu selon le découpage suivant :

- SMBO : 30 %
- Commune d'Auvers-sur-Oise : 20 %, plafonnés à 20 000 €
- Subvention : 50 %,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

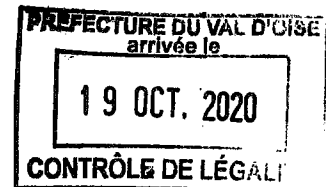
ADOPTÉ la convention relative au versement par la commune d'Auvers-sur-Oise d'un fonds de concours au Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise relatif à la restauration du perré du pont de la RD928 servant de débarcadère fluvial sur la commune.

AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

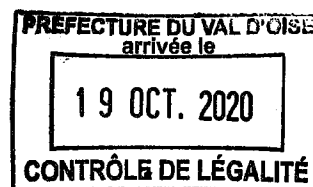


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL-D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°20-22

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30, en salle de Délibération, bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REMVIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : CARTES 1 ET 2 - REPORT D'OPERATIONS PLANIFIEES POUR 2020 A 2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme de travaux du Syndicat,

CONSIDERANT la crise sanitaire liée au COVID-19,

CONSIDERANT le départ du Technicien en charge des travaux de restauration des berges de l'Oise en janvier, et le départ du Directeur du Syndicat en juin,

CONSIDERANT les délais des procédures d'autorisation au titre du Patrimoine et de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par : CARTE 1

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

CARTE 2

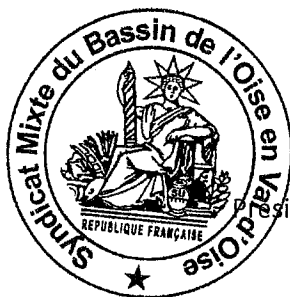
14 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à reporter les opérations suivantes, planifiées pour l'année 2020, à l'année 2021 :

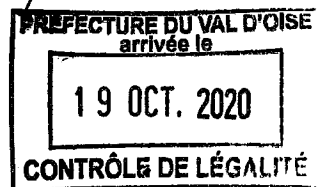
- Carte 1 – A Neuville-sur-Oise, sur 800 mètres en amont du pont de la D48 E : Amélioration écologique des berges de l'Oise et valorisation de la continuité piétonne. Travaux estimés à 376 140,00 € HT.
- Carte 1 - A Neuville-sur-Oise, sur 100 mètres au niveau du Pavillon d'Amour : Confortement des berges de l'Oise. Travaux estimés à 170 257,50 € HT + Maîtrise d'œuvre à 17 380,00 € HT.
- Carte 1 - A L'Isle-Adam, sur 380 mètres au niveau du Quai de l'Oise : Confortement des berges de l'Oise. Travaux estimés à 182 993,75 € HT + Maîtrise d'œuvre à 17 380,00 € HT.

- Carte 1 - A Méry-sur-Oise et St-Ouen-l'Aumône, sur 140 mètres au niveau de la confluence du ru du Fond de Vaux avec l'Oise : Restauration écologique des berges de l'Oise. Travaux estimés à 106 753,00 € HT.
- Carte 2 - A Méry-sur-Oise et St-Ouen-l'Aumône, sur 180 mètres : Remise du ru du Fond de Vaux dans son lit d'origine. Travaux estimés à 75 513,33 € HT.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

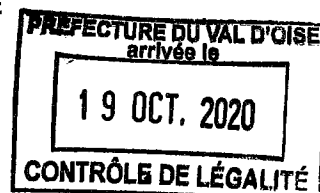


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL-D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°20-23

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30, en salle de Délibération, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Etaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REVMIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : CARTES 1 ET 4 - APPEL A PROJETS POLLINISATEURS SAUVAGES EN VAL-D'OISE 2020-2021

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat,

VU le règlement de l'appel à projet Pollinisateurs sauvages en Val-d'Oise 2020-2021, initié par le Conseil Départemental du Val-d'Oise,

CONSIDERANT que le Syndicat est gestionnaire d'un corridor écologique composé des berges de l'Oise, des cours d'eau affluents de l'Oise et des Espaces Naturels Sensibles locaux liés à l'Oise,

CONSIDERANT que les actions du Syndicat, notamment les travaux de restauration écologique des berges et la gestion différenciée mise en œuvre sur les berges et les Espaces Naturels Sensibles, participent à la préservation des insectes pollinisateurs sauvages,

CONSIDERANT que le Syndicat, par la mise en place de partenariats avec les acteurs du territoire, notamment les communes, les communautés de communes, les usagers et les propriétaires riverains de l'Oise, est légitime pour mener des actions de sensibilisation,

CONSIDERANT que les semis utilisés lors des travaux de restauration écologique des berges proviennent de pépinières et de variétés peu adaptées aux conditions locales du milieu,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise est déjà engagée dans une démarche de sciences participatives *via* son blog « Nature en ville à Cergy-Pontoise » et son atlas de la biodiversité,

CONSIDERANT qu'il existe un atlas départemental des papillons de jour,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

APPROUVE le projet intitulé « Prends-ENS de la graine ! » qui consiste à récolter des graines de plantes sauvages sur les Espaces Naturels Sensibles pour ensemercer les talus lors des travaux de renaturation des berges, évalué à 1 539,61 € TTC.

APPROUVE le projet intitulé « A la découverte des papillons des berges de l'Oise » qui consiste à concevoir un poster sur les papillons que l'on peut trouver sur les berges et à le diffuser sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, évalué à 1 270,00 € TTC.

APPROUVE la réalisation d'animations à destination du grand public et des scolaires en lien avec ces deux projets.

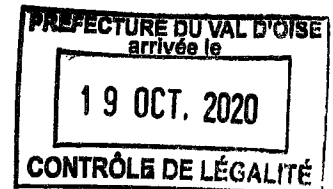
AUTORISE la Présidente à solliciter une subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise pour ces deux projets.

DIT que les crédits seront imputés sur le budget des cartes 1 et 4 du Syndicat.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

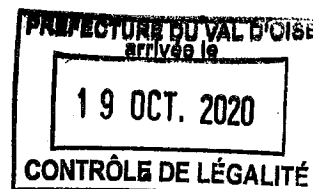


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL-D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°20-24

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30, en salle de Délibération, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REMVIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REMVIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : CARTE 3 - CONVENTION PLURIANNUELLE POUR LA GESTION DES ITINERAIRES DE RANDONNEE LE LONG DES BERGES DE L'OISE SUR LES COMMUNES DE SAINT-OUEN-L'AUMONE ET NEUVILLE-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU la délibération n°19-08 relative à la répartition des actions entre la carte 1 et la carte 3,

CONSIDERANT le programme de gestion des cheminements le long des berges de l'Oise et la nécessité de les maintenir dans un état permettant leur accessibilité aux usagers, sur le territoire des communes concernées par la convention, et historiquement membres du Syndicat,

CONSIDERANT que les opérations d'investissement n'ont pas été évaluées et qu'elles sont supportées par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

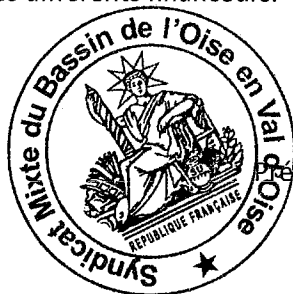
35 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

APPROUVE la convention d'entretien des cheminements le long des berges de l'Oise avec les communes de Saint-Ouen-l'Aumône et Neuville-sur-Oise dans le but de favoriser leur accès aux usagers sur ces deux communes.

DIT que les dépenses et les recettes seront imputées sur le budget de la carte 3 du Syndicat.

AUTORISE la Présidente à signer la convention, à lancer et signer les marchés correspondants et à solliciter les aides financières auprès des différents financeurs.



Chantal VILLALARD

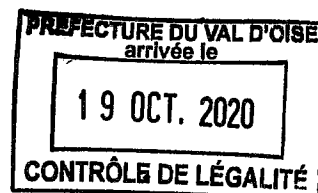
Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL-D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°20-25

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30 en salle de délibération, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val-d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REMVIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : CARTE 1 - MODIFICATION DE LA CONVENTION AVEC EIFFAGE AMENAGEMENT POUR LA RESTAURATION DE FRAYERES SUR LA COMMUNE DE CHAMPAGNE-SUR-OISE

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat,

VU la convention initiale avec Eiffage aménagement pour la restauration de frayères sur la commune de Champagne-sur-Oise dans le cadre d'une mesure compensatoire suite à la construction d'une écluse pour le port fluvial de L'Isle-Adam,

CONSIDERANT que lors des travaux, l'enveloppe initiale a été dépassée de 13 156,00 €,

CONSIDERANT que l'aménagement d'Eiffage représente 35 % du site,

CONSIDERANT la proposition de modifier de l'article 6.1 de la convention par voie d'avenant comme suit :
« Les coûts de l'ouvrage seront supportés par le Syndicat et par Eiffage aménagement. Les coûts sont répartis de la manière suivante :

- Eiffage aménagement : montant plafond de ~~49 984,00~~ € 54 588,60 €, au titre de la zone de frai de 120 m², répondant aux exigences de compensation visées dans l'arrêté Loi sur l'Eau ; »

La suite de l'article n'étant pas modifiée.

APRES EN AVOIR DELIBERE, par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

ADOpte l'avenant à la convention avec Eiffage aménagement pour la restauration de frayères sur la commune de Champagne-sur-Oise dans le cadre d'une mesure compensatoire suite à la construction d'une écluse pour le port fluvial de L'Isle-Adam.

Autorise la Présidente à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

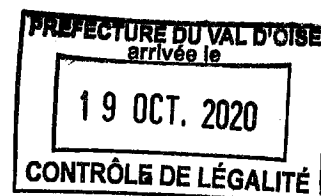


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°20-26

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Etaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIOUX, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REVMIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : RECOURS A UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992, article 18, modifié par la loi 97-940 du 16 octobre 1997 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail

Vu la Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public

VU le Décret 2006-779 du 03 juillet 2006 – art 22, portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale d'apprentissage,

CONSIDERANT le code du travail - art L6222-1- l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre

CONSIDERANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage

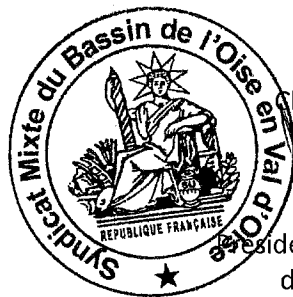
DECIDE de nommer un maître d'apprentissage qui aura pour mission de contribuer à l'acquisition de compétences correspondant à la qualification de l'apprenti. Le maître d'apprentissage disposera du temps nécessaire pour accompagner l'apprenti, et assurer le lien avec le centre de formation. A ce titre, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points.

DECIDE de conclure pour l'année scolaire 2020-2021, un contrat d'apprentissage conformément aux besoins du service

DIT que le Syndicat s'engage à s'acquitter des frais de formation, tels que définis dans le contrat.

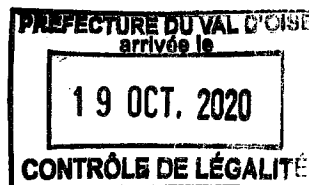
DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

AUTORISE La Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la Convention conclue avec le Centre de Formation des Apprentis d'Evry.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

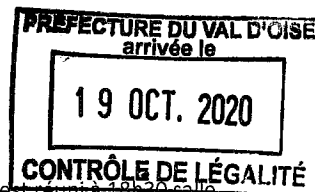


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°20-27

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30 salle de Délibérations Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REVMIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 49,

VU l'avis du Comité technique en date du 29 septembre 2020,

Madame la Présidente rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame la Présidente précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

DECIDE,

Article 1 :

D'accepter les propositions de Madame la Présidente et de fixer, à partir de l'année 2020, les taux de promotion dans la collectivité,

- pour le cadre d'emploi des agents de la filière administrative, des 3 catégories A, B, C à 100 %
- pour les cadres d'emplois des agents de la filière technique, des 3 catégories A, B, C à 100%,
comme suit :

Filière administrative

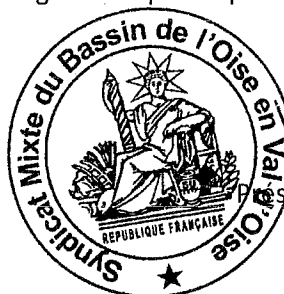
Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	100%
B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
A	Attaché	Attaché principal	100%

Filière technique

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	100%
B	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100%
B	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100%
A	Ingénieur	Ingénieur principal	100%

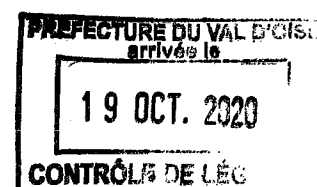
Article 2 : L'autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement

Article 3 : Précise que les avancements de grade dépendront des missions effectives des agents, missions qui doivent correspondre au grade auquel ils peuvent prétendre.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise

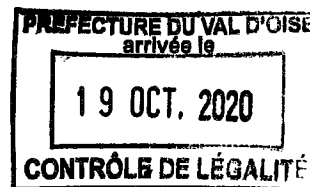


SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°20-28

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : 06 octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD

Nombre de membres :	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Étaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REVMIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires

VU l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Présidente,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

PROPOSE la modification du tableau des effectifs en tenant compte des recrutements d'un agent au grade d'Ingénieur et d'un agent au grade de Technicien territorial, validés par la Présidente,

PROPOSE la création d'un emploi permanent de Rédacteur principal de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures, que cet emploi sera occupé par un agent appartenant au cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux relevant de la catégorie B.

DIT que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concernés.

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention

A l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition de création d'un emploi permanent à temps complet, au grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois, en tenant compte des recrutements validés par la Présidente,

Cadre d'emploi	catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif	Poste pourvu	Poste pourvu par un titulaire	Poste pourvu par un non-titulaire	Poste non-pourvu	Dont temps non-complet
Filière technique								
Ingénieur (CAT A)	A	1	1	1*	0	1	0	0
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	0	1	0	0
Technicien territorial	B	0	1	1**	0	1	0	0
Adjoint technique	C	1	0	0	0	0	1	0
Filière administrative								
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	0	1	1***	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	0	0	0	1	0
Total effectifs		4	4	4	1	3	2	0

*au 23 octobre 2020

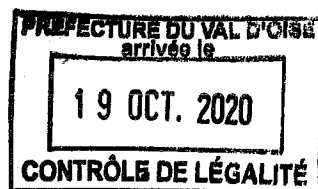
** au 1^{er} janvier 2021

*** au 1^{er} décembre 2020



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

n°20-29

Séance du 13 octobre 2020



Date de convocation : octobre 2020

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à 18h30 salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise, sous la Présidence de Madame Chantal VILLALARD.

Nombre de membres	Voix délibératives
En exercice : 20	En exercice : 51
Présents : 16	Présentes : 37
Votants : 19	Votantes : 47

Etaient présents : M. Jean-Marie BONTEMPS, M. Joël BOUCHEZ, M. Stéphane CARTEADO, Mme Marie-Madeleine COLLOT, M. Jean-Pierre COURTOIS, Mme Annick DESBOURGET, M. Daniel DESSE, M. Alexandre DOHY, M. Bernard LEBON, M. Marc LE BOURGEOIS, Mme Véronique PELISSIER, M. Philippe PRIoux, Mme Roxane REVMIKOS, M. Michel SOUTIF, M. Morgan TOUBOUL, Mme Chantal VILLALARD.

Ont donné pouvoirs : Mme Catherine BORGNE a donné pouvoir à M. Joël BOUCHEZ, M. Gilles LE CAM a donné pouvoir à Mme Roxane REMVIKOS, M. Gérard SEIMBILLE a donné pouvoir à Mme Chantal VILLALARD.

Absents excusés : M. Olivier ANTY, Mme Annaelle CHATELAIN

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR UNE MISSION DE CONFECTION DES PAIES ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE ET LE SYNDICAT MIXTE.

LE COMITE SYNDICAL,

VU les statuts du Syndicat Mixte

VU l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984

VU la délibération 20-18 du 5 octobre 2020

VU le projet de convention pour la mission de confection des paies entre le Centre de Gestion de la Grande Couronne et le Syndicat

APRES EN AVOIR DELIBERE par :

**47 voix POUR
00 voix CONTRE
00 abstention**

A l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention pour la mission de confection des paies entre le Centre de Gestion de la Grande Couronne et le Syndicat

AUTORISE la Présidente à signer la convention,

Dit de que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget.



Chantal VILLALARD

Présidente du Syndicat Mixte
du Bassin de l'Oise